

COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN DU 29.11.76ENTRE M. F. BOYER (SGTE)ET MM. R. CHAINTREUIL, M. GEORGIJEVIC, M. MARY ET J. PASQUALI (CERN)(concerne : Contrat No. 977'000 N/PS)

Depuis notre dernier entretien en date du 12.10.76 nous avons constaté que 2 nouveaux monteuses introduits dans l'équipe (MM. Sartori, électricien OP4 et Marchand, électricien OP2) n'avaient absolument pas les connaissances requises pour le travail à effectuer dans l'atelier de câblage électronique.

Nous avons redécrit très précisément notre nouvelle structure, l'activité de l'atelier et son évolution technologique, et invité Monsieur Boyer à visiter notre atelier pour juger des travaux.

Il a été aussi bien précisé qu'il n'est pas question de former ou "d'essayer" des électriciens dans cette activité, mais que l'entreprise S.G.T.E. doit pouvoir disposer d'un personnel connu et qualifié comme câbleur électronique (d'un niveau OP2 à HQ-OP4 suivant les besoins et/ou la disponibilité) pour répondre aux exigences du cahier des charges (pt. 2.3).

Un autre problème a été soulevé, celui des possibilités de renforcer l'équipe en cas de surcharge momentanée de travail (2 à 3 mois par exemple) ou pour remplacer une absence prolongée (maladie). Nous avons émis des craintes à ce sujet, en raison des difficultés rencontrées jusqu'à maintenant.

Monsieur Boyer nous a assurés qu'il allait mettre tout en oeuvre pour satisfaire les exigences de ce contrat.

./..

Nous avons encore attiré l'attention de Monsieur Boyer sur le fait que nous ne pourrions plus accepter de nouvelles difficultés qui perturberaient la marche de cette section au service de la Division PS.

J. Pasquali

Distribution :

M. Boyer, SGTE (2)

R. Chaintreuil

M. Georgijevic

M. Mary

J. Pasquali